



VERSANT  
AVOCATS

# **HARCÈLEMENT MORAL, SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES : PRÉVENIR, AGIR, SANCTIONNER**

**PROGRAMME DE FORMATION PREVISIONNEL DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026  
MISE A JOUR LE 2 AVRIL 2026**

# POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

**Votre organisation maîtrise-t-elle les enjeux et les bonnes pratiques permettant de prévenir et gérer efficacement les situations de harcèlement et les agissements sexistes ?**

Cette formation vous permet de **consolider votre politique interne** de prévention et de traitement du harcèlement, en renforçant la compréhension des obligations légales, des acteurs impliqués et des **démarches à mettre en œuvre** au sein de votre structure.






Animée par des avocats expérimentés de Versant Avocats, cabinet classé parmi les **meilleurs cabinets d'avocats en droit social en France**, cette formation s'appuie sur une expertise reconnue et propose une approche à la fois opérationnelle, actualisée et pragmatique.

Enfin, nos formations étant certifiées Qualiopi, elles répondent à des **critères de qualité reconnus** et nous permettrons de vous transmettre l'ensemble de la documentation requise par votre **OPCO** (convention de formation, facture, etc.).







# INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION

## Organisation

-  **Public** : managers, ressources humaines et membres de la direction
-  **Modalités d'accès** : formation intra-entreprise, en présentiel ou à distance
-  **Délais d'accès** : sauf en cas de besoin urgent, nos formations sont réalisées sous 2 à 3 mois après inscription
-  **Prérequis** : aucun
-  **Tarif (modifiable selon devis)** : 3.500 euros (HT)

## Déroulement de la formation

-  **Durée (modifiable selon devis)** : 7 heures (une journée)
-  **Méthode mobilisée (moyens pédagogiques et techniques)** : accueil des stagiaires dans une salle adaptée à la formation, supports de formation projetés sur grand écran, exposés théoriques, étude de cas concrets, questions orales ou écrites (QCM) et envoi par email du support de formation
-  **Suivi de la formation et modalités d'évaluation** : feuille de présence, QCM, étude de cas concrets, formulaires d'évaluation de la formation (questionnaire d'auto-positionnement et des acquis de la formation)
-  **Qualité et indicateurs de résultats** : questionnaire d'évaluation des acquis et de la satisfaction et questionnaire de satisfaction de l'entreprise / organisme financeur

# INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION



## Objectifs pédagogiques

- ✓ Décrire les obligations de l'entreprise en matière de **sécurité, de protection de la santé et de prévention**
- ✓ Reconnaître une situation de **harcèlement moral, sexuel ou d'agissements sexistes**
- ✓ Mettre en pratique les obligations de l'employeur en matière de **prévention et la protection des salariés face à des faits de harcèlement**
- ✓ Mettre en pratique la **protection disciplinaire** des salariés dénonçant des faits de harcèlement
- ✓ Organiser le **recueil des signalements** au sein de l'entreprise
- ✓ Concevoir une **charte d'entreprise** sur les procédures applicables en cas de harcèlement
- ✓ Mettre en œuvre une **procédure d'enquête interne**
- ✓ Identifier les **recommandations visant à remédier à une situation de harcèlement ou d'agissements sexistes**



## Plan de la formation

- I. La place du harcèlement dans l'obligation générale de prévention de santé au travail
- II. Le cadre juridique du harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes
- III. Les situations caractérisant des agissements de harcèlement moral, sexuel ou des agissements sexistes
- IV. La gestion d'une situation de harcèlement : stratégies et solutions
- V. Comment prévenir efficacement les faits de harcèlement au sein de l'entreprise ?

# MODALITES D'INSCRIPTION ET RECLAMATIONS



## Inscription à la formation

Afin de préparer votre inscription, nous vous invitons à remplir le questionnaire [ici](#)

A l'issue de ce questionnaire, l'équipe formation prendra attache avec vous et vous transmettra un devis accompagné du programme prévisionnel de la formation adapté à vos besoins



## Équipe pédagogique

Avocats / Professionnels du droit en exercice

Cette formation est animée par au moins l'un des avocats associés du cabinet Versant Avocats qui dispose d'une expérience professionnelle significative en tant que conseil en droit social



## Contacts

Pour toutes autres informations, vous pouvez contacter l'équipe formation à l'adresse suivante : [formation@versant-avocats.com](mailto:formation@versant-avocats.com)



## Notre site internet

<http://versant-avocats.com>



## Réclamations

À l'issue de la formation, vous pouvez formuler une réclamation par email à l'adresse suivante : [formation@versant-avocats.com](mailto:formation@versant-avocats.com)

Nous nous engageons alors à vous transmettre sous 48 heures un formulaire à renvoyer

Nous vous transmettrons un accusé réception par email dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de votre formulaire complété et nous y apporterons une réponse écrite dans un délai de 30 jours ouvrés



## Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap ; nous adaptons la formation à la situation de handicap dans la mesure du possible

Vous pouvez contacter le référent handicap pour des informations adaptées à votre situation à l'adresse suivante : [dutrain@versant-avocats.com](mailto:dutrain@versant-avocats.com)

# VERSANT AVOCATS



24 rue Erlanger · 75016 Paris · France



+33(0)1 88 32 11 11



contact@versant-avocats.com

[versant-avocats.com](http://versant-avocats.com)

**Qualiopi**  
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION